[Text]

constitute a quorum; but if it is only one or the other of you in attendance, then I think Senator Robertson should be present in order that a quorum be constituted.

Senator Yuzyk: In other words, we should keep a balance as between the parties. That is something that is generally understood. It would not be proper to make a decision in the absence of a representative of the other party.

Senator Gigantès: Except that such decisions are only preliminary, since the full committee has to approve them.

The Chairman: Is there a motion in that respect?

Senator Gigantès: I did not put it in the form of a motion, Mr. Chairman. I merely raised it as a question, to elicit opinion on the subject.

**Senator Tremblay:** I might say that it has always been the practice to have all parties represented in the decision-making process.

The Chairman: We could word the motion to read that the quorum include at least one senator from each party.

Senator Tremblay: That has always been the practice in committees.

Senator Stollery: Mr. Chairman, I do not think we should restrict the steering committee to too great an extent. There may be technical reasons why the representatives of both parties cannot be present. If the decision is a non-controversial one, I think the steering committee should have the ability to make that decision.

I think the reason it is not a hard and fast rule that each party be represented is to permit decisions of a non-controversial nature to be taken.

The Chairman: We will take the point raised by Senator Gigantès, then, as a reminder of that practice, as opposed to a motion.

Next we have item 4, which calls for a motion that the papers and evidence received and taken on the subject during the Second Session of the Thirty-second Parliament be referred to the committee.

This refers to all of the briefs and letters previously received.

Senator Bielish: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Corbin: Mr. Chairman, the material and briefs received to date amount to a formidable pile of paper. I am wondering whether it can be reduced to a more manageable size. It is just impossible to read the great volumes of material we have received and no doubt will receive. I am wondering whether we will receive summaries of this material.

[Traduction]

la présence d'un autre membre assurerait le quorum; mais si l'un d'entre vous est seul présent, il faudra alors, je crois, que le sénateur Robertson soit présent en vue de constituer le quorum.

Le sénateur Yuzyk: En d'autres mots, il faudrait essayer de conserver une représentation égale des partis. C'est la coutume généralement admise. Il ne conviendrait pas de prendre une décision, en l'absence d'un représentant de l'autre parti.

Le sénateur Gigantès: Sauf qu'une telle décision n'est pas définitive, car il faut que le Comité plénier l'entérine.

Le président: Quelqu'un veut-il faire une proposition en ce sens?

Le sénateur Gigantès: Je ne voulais pas en faire une proposition, monsieur le président; je posais simplement la question, pour connaître notre façon de penser sur ce rapport.

Le sénateur Tremblay: Il a toujours été d'usage que les deux partis soient représentés lorsqu'une décision est prise.

Le président: Nous pourrions rédiger la proposition de façon que le quorum comprenne au moins un sénateur de chaque parti.

Le sénateur Tremblay: Telle fut toujours l'usage pour qu'il y ait quorum dans un comité.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, il ne conviendrait pas, je crois, de trop restreindre l'action du Comité de direction. L'absence de représentants des deux partis est peutêtre attribuable à certaines raisons fort justifiables. Si la décision ne prête pas à controverse, je crois que le Comité de direction devrait être capable de prendre une décision.

S'il n'existe pas de règle absolue et fixe voulant que chaque parti soit représenté, c'est précisément pour permettre au Comité de prendre des décisions qui ne prêtent pas à discussion.

Le président: Nous allons donc prendre en considération la remarque du sénateur Gigantès, sans que toutefois elle fasse l'objet d'une motion.

Article 4: Proposition en vue de renvoyer au Comité les documents reçus et les témoignages recueillis à ce sujet durant la deuxième session de la 32° Législature.

C'est à dire toute la correspondance, tous les mémoires que nous avons déjà reçus.

Le sénateur Bielish: Je le propose, monsieur le président.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, les documents et mémoires reçus jusqu'ici constituent une importante liasse de papiers. N'y aurait-il pas moyen de la réduire pour la rendre plus maniable. Il est, tout simplement, impossible de prendre connaissance de la volumineuse documentation que nous avons reçue, sans compter celle que nous recevrons encore. Je me demande si nous recevrons des résumés de toute cette information.